

1.1 : Demande d'homologation de tournois au système suisse (cadences lentes)

TOURNOI OPEN AU SYSTEME SUISSE ou TOUTES RONDES *Formulaire H1bis / DNA* (cadence lente)

DEMANDE D'HOMOLOGATION

Cette demande doit être remplie au moins un mois avant le début du tournoi et expédiée à :

Stephen Boyd – 11 rue de l'Aiglon – 34090 MONTPELLIER

L'organisateur s'engage par ce formulaire à verser les droits d'homologation qui s'élèvent à 7% du montant total des inscriptions et qu'il remettra à l'arbitre, par chèque à l'ordre de la F.F.E, avant la 3^{ème} ronde du tournoi. Ce formulaire concerne **les parties cadencées prises en compte pour le Elo national + Elo FIDE**. Pour les « 61 minutes » et les cadences rapides, veuillez utiliser, respectivement, les formulaires H2 et H3. Rappel : le rapport technique doit être adressé au plus tard **7 jours à l'issue du tournoi**, faute de quoi d'une part l'organisateur règlera **une amende de 67 euros**, d'autre part l'arbitre sera sanctionné par la D.N.A.

Nom et lieu du tournoi :

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Nombre de rondes :

Système d'appariements : Suisse intégral ou Système de Haley ou S.A.D ou Berger

Si festival toutes rondes combien de tournois environ :

Des normes sont réalisables ? Si oui il faut choisir une cadence et arbitre conforme

Cadence :

Droits d'inscription : SENIORS = JEUNES =

(pour les jeunes, le tarif maximum est égal à 50 % du tarif senior)

Montant total des prix : 1^{er} prix : 2^e prix : 3^e prix :

Date et heure du début des rondes :

Ronde 1	
Ronde 2	
Ronde 3	
Ronde 4	
Ronde 5	
Ronde 6	
Ronde 7	
Ronde 8	
Ronde 9	

Nom de l'arbitre principal :

Niveau : Téléphone : Adresse électronique :

Nom(s) des arbitre(s)

adjoint(s) :

Retard au début de la ronde

Un joueur peut avoir min de retard au début de la partie sinon la partie est perdue par forfait (à mettre obligatoirement dans le règlement intérieur)

Dispositif spécifique – nulle par accord mutuel.

L'organisateur d'un tournoi peut, en accord avec l'arbitre principal, adopter un dispositif spécifique lié à l'application du 5.2c, précisant par exemple un nombre de coups minimal, ou un temps de jeu minimal, ou l'accord de l'arbitre, voire une combinaison de ces 3 conditions. Ceci est soumis à l'approbation préalable du responsable des homologations.

? Je n'adopte pas de dispositif spécifique ? J'adopte un dispositif spécifique

Décrivez votre dispositif (au verso si nécessaire)

L'organisateur s'engage à faire figurer ces dispositifs dans son annonce de tournoi et dans toutes ses publicités.

ORGANISATEUR :

Nom :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse électronique :

Fait à le

Signature de l'organisateur